

Il a été libéré après 28 mois de détention

Ghardaïa : Smaïl Abouna écope de deux ans de prison

© DR



Des ONG internationales ont déjà épinglé l'Algérie au sujet des multiples atteintes aux libertés individuelles, citant les cas des militants des droits de l'Homme de Ghardaïa.

Détenu dans l'affaire de Ghardaïa, Smaïl Abouna a été condamné hier à deux ans de prison ferme et une amende de deux cent mille dinars (20 millions de centimes), a indiqué à Liberté un des membres de son collectif d'avocats, Me Salah Dabouz, joint par téléphone au tribunal de Médéa à la fin de l'audience. Il a été libéré au terme de 28 mois de détention pour dix chefs d'inculpation, dont quatre pour crimes, mais que le tribunal a rejetés, et six qualifiés de délits, mais trois ont été retenus, selon ses avocats. "Les trois délits retenus contre lui sont outrage à corps constitué, outrage au président de la République et incitation à la haine", explique Me Dabouz, rappelant que Smaïl Abouna avait été arrêté après une perquisition à son domicile à Ghardaïa. "Il a été arrêté parce qu'il avait chez lui le drapeau amazigh, mais aucun fait dans le dossier n'a été mentionné", a rappelé notre interlocuteur. "Notre client n'avait aucun antécédent judiciaire", a ajouté Me Dabouz qui a défendu Smaïl Abouna avec Mes Abdelhak Mellah et Mustapha Bouchachi. Des membres de la famille de Smaïl et de nombreux militants, dont celui des droits de l'Homme, lui aussi ancien détenu, Kamaledine Fekhar, ont fait le déplacement de Ghardaïa à Médéa pour manifester leur solidarité avec Smaïl Abouna. Pour rappel, de nombreux militants mozabites sont actuellement détenus dans la prison de Ghardaïa, selon des sources locales. Il s'agit d'Idriss Kheyat et de Noureddine Tichabet qui sont à leur 20e jour de grève de la faim, en signe de protestation contre "17 mois de détention arbitraire, sans jugement et sans aucune preuve des accusations émises contre eux", affirment leurs proches et les militants mozabites sur les réseaux sociaux. Dans son dernier rapport, Amnesty International (AI) s'est longuement étalée sur ces procès qu'elle a

qualifiés d’“inévitables”. “En mai 2017, à l’issue d’un procès, un tribunal de Médéa a déclaré Kamaledine Fekhar et 21 de ses 41 coaccusés coupables de meurtre, de terrorisme et d’autres infractions graves, pour leur rôle présumé dans des violences intercommunautaires survenues dans la wilaya de Ghardaïa entre 2013 et 2015 et qui avaient fait environ 25 morts”, lit-on dans le rapport publié par AI. “Ces 22 personnes ont été condamnées à des peines allant de trois à cinq ans de prison avec sursis partiel. Toutes ont ensuite été libérées entre mai et juillet 2017, après avoir purgé leur peine. Parmi les 41 prévenus, 37 avaient été maintenus en détention provisoire, pour beaucoup depuis 2015.”

Lyès Menacer